



Commune de Vulruz
1627 Vulruz

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2015

Présidence : M. Patrice Jordan, syndic
Citoyennes et citoyens présents : 49

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 27 novembre 2015 no 48, affichage au pilier public, et parution dans le Vulruz.ch de novembre, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015 ;
2. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (fusion du CSPI Sâles-Vulruz et du CSP Vuadens);
3. Budget 2016
 - 2.a) Budget de fonctionnement ; rapport de la Commission financière,
 - 2.b) Budget d'investissement
 - 2.b) 1. Reprise des routes AF et routes privées et financement;
 - 2.c) Rapport de la Commission financière sur l'investissement précité .
 - 2.d) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2016 ;
4. Présentation de la planification financière 2016 – 2020 ;
5. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, syndic, déclare ouverte cette assemblée, et salue les personnes présentes. Il n'y a pas de remarque sur le tractanda.

M. Jordan nomme MM. Jean-Paul Chollet et Michel Rouiller scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

2. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (fusion du CSPI Sâles-Vaulruz et du CSP Vuadens);

M. Jordan, syndic, rappelle que la Commune de Vuadens a sollicité son adhésion au CSP (Corps de sapeurs-pompiers) de Sâles-Vaulruz. Cette demande est motivée par le fait que la Commune de Vuadens est confrontée à des problèmes de manque de locaux, notamment pour ses écoles. Cette fusion permettra une nouvelle affectation de son local du feu qui sera destiné dorénavant aux écoles.

Dans le même temps, la Préfecture de la Gruyère et l'ECAB ont initié une étude « FriFire 2014 » en vue de la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers dans le district.

Dans le cadre de la réunification des CSP Sâles-Vaulruz et Vuadens, les états-majors des deux futurs CSP fusionnés ont étudié les capacités d'accueil du local du feu de Vaulruz, qui abritera le nouveau CSP. Il est ressorti de cet examen que pour le moment aucune transformation ne serait nécessaire, étant donné que l'effectif des sapeurs ne serait que peu corrigé avec la fusion. Les éventuels aménagements seront définis après une année d'utilisation du local par le nouveau CSP.

Avec cette fusion, les règlements organiques de défense contre l'incendie seront identiques pour les 3 communes membres.

En l'occurrence cette fusion permettra une baisse des taxes non pompier de Fr. 120.-- à Fr. 100.-- dès l'année 2016 pour les personnes astreintes des communes de Sâles et Vaulruz. Les soldes des sapeurs seront augmentées.

A relever enfin que le CSP Sâles-Vaulruz collabore déjà étroitement avec le CSP de Vuadens lors des exercices et interventions.

Au vu de ces différents éléments et dans l'optique de bénéficier d'une économie d'échelle qui serait réalisée pour les CSP de Sâles-Vaulruz et Vuadens, M. Jordan recommande à l'assemblée d'approuver la modification de ce règlement, partant la fusion du Corps SP Sâles-Vaulruz avec celui de Vuadens, pour devenir le CSPI La Sionge.

Aucune question ni remarque.

Les citoyennes et citoyens présents acceptent à l'unanimité la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels suite à la fusion du CSPI Sâles-Vaulruz et du CSP Vuadens.

3. Budget 2016

2.a) Budget de fonctionnement

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic, qui commente ce budget de fonctionnement, qui boucle ainsi :

Dépenses	Fr.	4'533'463,78
Recettes	Fr.	4'411'043,72
Déficit	Fr.	122'420,06

Budget de fonctionnement 2016

M. Bovigny précise qu'un changement important pour le budget 2016 est à relever, il s'agit de la nouvelle répartition de la part des dépenses cantonales pour les écoles primaires à charge des communes. De 65% communes – 35% canton, elle passe à 50% communes – 50% canton. Pour notre Commune, cela représente une diminution des charges de Fr. 116'000.--.

D'autres éléments sont à signaler, notamment la prévision au budget 2016 de l'engagement d'un 2^{ème} employé communal à 100% pour épauler le responsable de la voirie, et l'intégration au CSPI La Sionge du corps de sapeurs-pompiers de Vuadens.

La charge financière de l'école provisoire a été comptabilisée dans le budget de fonctionnement, de même que le remplacement du parquet de l'Hôtel de Ville et des travaux aux locaux sanitaires des écoles du château. La prévision des recettes fiscales a également été estimée avec prudence.

Pour le financement de la construction de la nouvelle école, le Conseil Communal l'a calculé avec un taux d'intérêt de 2% pour l'emprunt, alors que cet emprunt a été contracté au taux très favorable de 0,35% pour une durée de 8 ans.

Ces divers éléments ont permis au Conseil Communal de prévoir les travaux et achats nécessaires au bon fonctionnement et au maintien en bon état des infrastructures de la Commune.

Ainsi le Conseil communal présente un budget se soldant par un excédent de charge de Fr. 122'420,06, soit le 2,96% du total des recettes, sans imputations internes.

Aucune question ni remarque.

Parole est donnée à la Commission financière, qui confirme que ce budget a été examiné en séance du 27 novembre, et le prévoise favorablement.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent à l'unanimité ce budget de fonctionnement.

2. b) Budget d'investissement

2.b) 1. Reprise des routes AF et routes privées par la Commune, et financement;

Parole est donnée à M. Deschenaux, qui rappelle que dans les années septante, des remaniements parcellaires importants ont été réalisés à la suite de la construction de l'autoroute. A cette occasion la Commune de Vulruz a bénéficié de nouvelles routes ainsi que des ponts. Seuls quelques privés et notamment quelques agriculteurs se trouvant dans le périmètre de l'A12 ont profité de ces remaniements et leurs routes sont devenues communales et publiques.

Durant ces dernières années la Commune a assaini ses routes AF ainsi que les routes privées. Ces travaux réalisés ont été subventionnés par le Canton et la Confédération. La part des subventions fédérales et cantonales s'est montée à 57%, le solde a été pris en charge par les privés ou la Commune.

Etant donné que la plupart de ces routes sont communales, la Commune de Vulruz a œuvré en tant que maître de l'ouvrage pendant les travaux. Ces routes correspondent maintenant aux critères et aux exigences émis par la Confédération.

Afin que tous les citoyens soient mis sur un pied d'égalité, le Conseil communal propose à l'assemblée de reprendre l'ensemble de ces routes privées, lesquelles ont été construites ou rénovées selon les normes légales actuelles. De ce fait, toutes les routes deviendraient communales et publiques. Il ne sera rien versé aux propriétaires. La Commune prendra à sa charge les travaux de géomètre et notaire nécessaires pour l'inscription au Registre foncier, soit un montant de Fr. 35'000.--, financé par les liquidités courantes.

Les tronçons suivants seront donc repris par la Commune :

- Route de la Verguenaz (Patrice Jordan)
- Route du Collège St-Michel
- Route de Sur Rosset (Antoine Roch)
- Route des Angles (Michel Dupasquier)
- Route Sur-les-Crêts (Christian Seydoux et Oscar Seydoux)

- Route Gare-du-Sud (Pierre Gremaud et Paolo Sciotto)

M. Deschenaux rappelle que le gabarit d'une route AF doit avoir une largeur de 3 mètres.

Après ces explications données, tous les propriétaires concernés par ces routes et leurs familles se récusent.

M. Deschenaux précise à un citoyen que la route propriété de la famille Papaux n'est pas reprise par la Commune, car ce secteur n'a pas été assaini. Il en va de même pour la route de Champ-la-Bise, qui est en bon état, mais ne correspond pas aux gabarits exigés.

Mis à part ces deux dernières routes, la route du lotissement de Champ-Magnin est également privée, le dernier tapis n'ayant pas été posé par le propriétaire.

M. Deschenaux précise également la nature des frais liés à cette reprise, à savoir des écritures de géomètre, notaire et Registre Foncier.

M. Deschenaux rappelle encore que le fait qu'une route soit privée ou communale ne change rien à l'obligation communale de la déneiger, qui est valable pour tout le secteur habité de la Commune.

2.c) Rapport de la Commission financière sur l'investissement précité

Plus aucune question n'est soulevée, parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement la reprise de ces routes AF pour le prix de Fr. 35'000,--, financé par les liquidités courantes.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent la reprise des routes AF communales par main levée, à la majorité (2 abstentions).

M. Bovigny informe de cette décision les citoyens qui se sont récusés, revenus en assemblée.

Point 2.d) vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2016

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, qui présente le budget d'investissement 2016 :

Recettes	Fr.	7'263'000,00
Dépenses	Fr.	695'503,00
Déficit	Fr.	6'567'497,00

Ce budget comprend essentiellement les investissements votés ces dernières années à réaliser ou en cours de réalisation, ainsi que le report des diverses subventions cantonales et fédérales.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité les budgets de fonctionnement et des investissements tels qu'ils ont été présentés par M. Bovigny vice-syndic responsable des finances.

4. Présentation de la planification financière 2016 - 2020

M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, commente cette planification financière qui présente les charges d'exploitation et investissements prévus ces prochaines années. Ce document est élaboré afin de définir les capacités du compte de fonctionnement à absorber les investissements réalisés à moyen et long terme ainsi que les charges liées imposées par le Canton. Cette planification se base sur une population de 1100 habitants d'ici à 2020.

Globalement les charges de fonctionnement augmentent légèrement plus que les revenus. En intégrant toutes ces charges on constate que dès 2017 des amortissements obligatoires seront échus, dès 2018 l'amortissement de la nouvelle école va intervenir, et les charges du nouveau CO3 dès 2019. Le budget de fonctionnement va évoluer pour atteindre en 2019 un déficit de Fr. 170'964.-- soit le 3,85 % des charges par rapport aux revenus.

Cet indicateur démontre que si la planification est réaliste, aucune augmentation d'impôt ne sera nécessaire pour la Commune d'ici 2020, malgré Fr. 6'500'000.-- d'investissements réalisés.

Il n'y a pas de question, M. Bovigny remercie Mme Stéphanie Grand Sciotto, caissière communale, pour la mise en place de cette planification.

Cette planification financière est commentée à titre informatif, elle ne doit pas être approuvée par les citoyennes et citoyens. Elle est un outil de travail qui permet de se projeter dans le futur et de définir les priorités à donner aux investissements communaux.

5. Divers

M. Jordan syndic rappelle qu'il s'agit de la dernière assemblée avant les élections communales du 28 février 2016. Durant cette législature le Conseil communal a été très actif, les travaux suivants ont notamment été réalisés :

- Raccordement du réseau d'eau potable communal à celui de Riaz ;
- Assainissement des routes AF ;
- Route de la Gare-du-Sud et giratoire de la Croix-Verte ;
- Puits d'eau potable du Diron, qui a révélé une capacité de 300 lt/mn d'une eau de parfaite qualité ;
- Location des pavillons scolaires provisoires ;
- Construction de la nouvelle école ;
- Mise à neuf du réseau d'eau potable au centre du village ;
- Mise à jour du plan d'aménagement local.

M. Jordan remercie ses collègues du Conseil communal de leur précieuse collaboration. Les membres du Conseil communal en place se sont interrogés sur le renouvellement de leur mandat pour cette prochaine législature 2016-2021. Comme l'ambiance au sein du Conseil communal est bonne et que de nombreux dossiers sont encore ouverts, les 7 membres ont décidé de se mettre à disposition des citoyens pour renouveler leur mandat. Ils vont donc se présenter sur une liste d'entente non politisée, c'est donc ensemble qu'ils sollicitent l'appui de la population lors des prochaines élections de février.

Parole est donnée à **M. Pierre Pittet, conseiller communal responsable du bâtiment de l'ancienne école.**

M. Pittet rappelle que lors de l'assemblée communale du 20 mai 2015 il avait informé de l'avancement du dossier du projet d'assainissement du bâtiment de l'ancienne école. Cette transformation prévoit l'installation de l'administration communale au rez-de-chaussée, et la création de 2 appartements à l'étage et 2 appartements dans les combles, pour un coût total estimé à Fr. 3'000'000.--.

Quelques points restent encore en suspens, notamment en ce qui concerne l'affectation de la parcelle actuellement en zone d'intérêt général, qui sera corrigée en zone Centre village, ce qui correspondra à l'affectation future de ce bâtiment.

Les archives communales seraient prévues dans le local actuel des répétitions de la halle de gymnastique, le Conseil communal a obtenu un préavis favorable pour cette nouvelle affectation du Service des affaires militaires et de la protection de la population pour autant que ce local puisse être libéré dans un délai de 3 semaines. En parallèle les actuels locaux administratifs du 1^{er} étage de la halle accueilleraient les sociétés de musique et chant.

Des démarches de désassujettissement de la ferme du Champ-du-Pâquier ont également été initiées, en vue de la vente de ce bien immobilier. Le produit de cette vente contribuera à financer l'assainissement du bâtiment de l'ancienne école. Ce désassujettissement interviendra lorsque le locataire aura totalement libéré les locaux.

Actuellement le Conseil communal n'a pas reçu toutes les réponses aux divers points encore en suspens, dès lors cet investissement sera soumis plus tard en assemblée communale, l'idée étant aussi de ne pas commencer les travaux avant que les élèves aient intégré leur nouvelle école, pour éviter toutes les nuisances inhérentes à ce chantier.

Parole est donnée aux citoyens.

M. Antoine Dévaud a participé à une séance d'information concernant le projet de Commune unique lancé par M. le Préfet de la Gruyère, utopie ou réalité ? M. Dévaud demande quelle est la position du Conseil communal de Vulruz.

M. Jordan syndic confirme que le Conseil communal est invité à une séance d'information destinée aux autorités communales, la semaine prochaine. Il rappelle aussi le sondage auprès de la population qui a été réalisé en juin 2013 par les communes de Sâles, Vulruz et Vuadens, avec 12 % de réponses obtenues. M. Jordan rappelle aussi que pour cette Commune unique, le 100 % des communes gruériennes devra en approuver le principe pour qu'elle puisse se concrétiser.

Il est certain qu'au niveau de l'aménagement du territoire les communes devront être solidaires, la densification et les nouveaux terrains à bâtir seront organisés à proximité des axes routiers et des transports publics.

M. Jordan relève encore les très bonnes collaborations en place entre les 3 communes de la Sionge au niveau du CSPI, PC/Orcoc et Triage forestier. La Commune unique devra être analysée en fonction de tous ces critères.

M. Gilbert Chollet a 4 remarques :

Le chemin piétonnier entre Belle-Fontaine et Vers-la-Chapelle est considéré comme un passage piéton ou une route d'accès ? Il constate qu'il y a souvent des véhicules ou remorques parkés sur cette route, et relève qu'aucun droit de passage n'est inscrit au RF. Le Conseil communal confirme que les deux propriétés longeant ce chemin bénéficient effectivement d'un droit de passage.

M. Chollet souhaite connaître le rôle de la **Commission d'aménagement**.

M. Pittet confirme que cette Commission, présidée par M. Thierry Dafflon, a participé à l'élaboration de la révision du Plan d'aménagement local, elle est en charge du contrôle des gabarits et de certains dossiers de mise à l'enquête publique plus conséquents.

M. Chollet se demande pourquoi cette Commission n'a pas réagi lors de la mise à l'enquête des appartements supplémentaires chez M. Yves Kocher, pour lesquels il n'y a pas de places de parc. Les véhicules sont parkés sur les places destinées au Corps enseignant et autour du bâtiment de l'ancienne école, ce qui n'est pas admissible.

M. Deschenaux, conseiller communal, est conscient de ce problème.

M. Pittet rappelle par ailleurs que la législation prévoit maintenant un nombre maximum de places de parc, et non un minimum, la tendance est en effet à restreindre ces places pour inciter les citoyens à utiliser les transports publics.

M. Chollet demande pour quelle raison **le passage à niveau TPF des Tourbières**, au lieu-dit Vers-Chez-Seydoux, entre Vaulruz et Sâles a été supprimé ?

M. Jordan précise que c'est pour des raisons de sécurité. Par ailleurs la suppression de ce passage a permis la création du chemin piétonnier entre Vaulruz et Sâles financé par les TPF en compensation à cette suppression du PN.

M. Chollet regrette aussi le parage de nombreux véhicules des riverains de la halle de gymnastique sur **la place de parc de la halle**, véhicules qui gênent lors des manifestations.

M. Jordan confirme que cette situation sera corrigée lorsque les locaux provisoires de l'école seront évacués, dès que la nouvelle école sera opérationnelle. D'ici là les riverains doivent cohabiter en bonne intelligence.

M. Chollet regrette encore qu'une entreprise a travaillé sur **le chantier de la nouvelle école** le 8 décembre dernier, jour férié.

Mme Berthe Fasel demande à ce que le signal soit changé devant sa maison de « bordiers autorisés » à interdiction de circuler. M. Deschenaux en prend note, il étudiera cette demande.

M. Deschenaux profite de cette prise de parole pour remercier tous les citoyens et notamment les riverains de la route cantonale de leur patience durant les travaux réalisés pour le changement de la conduite d'eau potable sur le secteur de la Grand-Rue.

La parole n'est plus demandée, M. Jordan syndic remercie les citoyennes et citoyens de leur présence, il souhaite à toutes et tous de très belles fêtes et formule ses vœux les meilleurs pour 2016.

L'assemblée est levée à 21.20 heures. Le verre de l'amitié est offert.

La secrétaire



Le président

